



## COMMUNE DE CHEVROUX

### Enquête publique

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Municipalité de Chevroux soumet à l'enquête publique **du 4 juin 2022 au 3 juillet 2022** (30 jours).

**La prolongation, sans modification, de la zone réservée communale  
selon l'article 46, al. 1 LATC.**

Ce dossier comprend :

- La modification du règlement de la zone réservée communale (articles 5 et 6) ;
- Le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT et ses annexes.

Le dossier établi par le bureau NPPR, Ingénieurs et géomètres SA à Moudon peut être consulté au greffe municipal durant les heures d'ouverture ou sur demande.

Les éventuelles observations ou oppositions peuvent être adressées, sous pli recommandé, à la Municipalité durant le délai d'enquête.

La Municipalité